

COMpte-RENDU SOMMAIRE du conseil municipal
de la commune de VALENCIN
Séance du 5 Septembre 2016

L'an deux mil seize le cinq du mois de Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Valencin, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Valencin, sous la présidence de Monsieur le Maire, Robert PARISET.

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	30/08/2016
Présents :	16	Date d'affichage :	31/08/2016
Votants :	19	Date de publication	06/09/2016

PRESENTS : M Robert PARISET – Mme Félicie CLAUDIN – M Bernard JULLIEN – Mme Audrey JULLIEN – Mme Marie DALMAS - M Jean-Louis CIANFARANI - Mme Andrée VACHER - Mme Annie-France ATTARD — M Georges BERNARD– Mme Véronique CONTY — Mme Vanessa DEVAUX — M Jean FOULIER – Mme Katia GOMES – M Pierre SERTIER – Mme Maryline REVOLAT - M Christian TERSIGNI (arrivée à 18h50)

Absents : M Christophe SOULIER donne procuration à Mme Marie DALMAS - M Martial AUJOLAS donne procuration à M Jean-Louis CIANFARANI - M Philippe PORTAL – Mme Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX - M François ARPAIA – M Régis BONNOT - M Patrick FARAULT donne procuration à M Robert PARISET

Monsieur Pierre SERTIER a été élu secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30

Approbation à l'unanimité du Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 Juillet 2016.

N° 02	<u>Délibération n° 2016-077</u>	Salle Sportive Polyvalente Classification ERP Autorisation donnée à M le Maire de signer les Autorisations de Travaux
-------	--	--

M Jean-Louis CIANFARANI, Adjoint, rappelle à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, la problématique relative à la classification ERP de la Salle Sportive Polyvalente. Actuellement, ce bâtiment dispose d'une classification lui permettant de recevoir des manifestations relevant des classifications X (établissements sportifs couverts) et N (restaurants et débits de boissons).

A ce jour, cette salle est occupée par des manifestations qui relèveraient d'une classification L (salles d'audition, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usages multiples et/ou T (salles d'expositions)

Ces manifestations ont été regroupées en 6 configurations différentes pour lesquelles la Commune doit déposer une demande d'Autorisation de Travaux pour chacune d'entre elles.

M Jean-Louis CIANFARANI ajoute qu'il convient d'autoriser M le Maire à signer ces autorisations avant dépôt des dossiers.

Oui cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les demandes d'Autorisations de travaux nécessaires pour obtenir les classifications supplémentaires rendues nécessaires par rapport aux exploitations faites de la Salle Sportive Polyvalente.

N° 03	<u>Délibération n° 2016-078</u>	TAP Signature de la convention avec la Ligue du Lyonnais de Handball
--------------	--	---

Mme Marie DALMAS explique que la Commune a été contactée en fin d'année scolaire 2015-2016 par le Président de la Ligue du Lyonnais afin de savoir si la Commune serait intéressée par la mise en place d'une activité Handball pendant les TAP.

L'intérêt d'une telle convention est de permettre aux enfants de découvrir une nouvelle pratique sportive.

La Ligue du Lyonnais propose à la Commune la mise à disposition de deux entraîneurs diplômés qui encadreront deux groupes d'enfants le vendredi après-midi pendant 3,25 heures.

Le coût de cette mise à disposition est de 22€/heure/animateur sur 36 semaines de classe pour l'année scolaire 2016-2017, soit un coût total de 5 148€.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Ligue du Lyonnais de Handball pour la mise en place d'une activité handball sur les TAP.

Séance levée à 20h00

Le Maire, Robert PARISET